

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-319 du 10 OCTOBRE 1981

chargeant le Camarade GUEZODJE Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de l'intérim du Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pour compter du 22 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

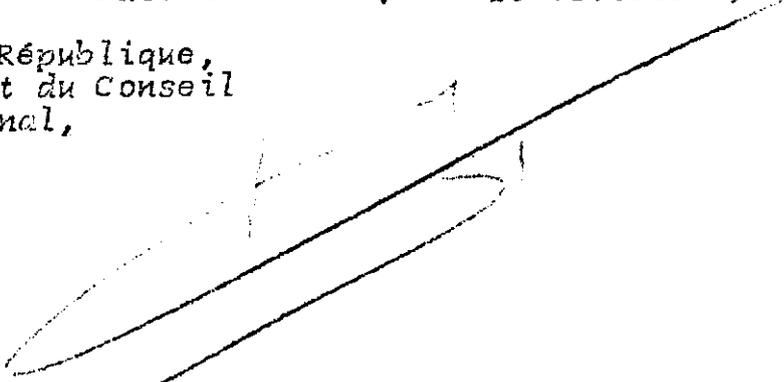
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 22 septembre 1981, le Camarade GUEZODJE Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique assure l'intérim du Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 Octobre 1981.

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIEPECF-
MISF 6 Autres Ministères 16 DPE-DAJL-INSPE 6 IGE et ses Sections 4
DAN-BN 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 LNB-ISJ 4 JORPB 1 BCP 1.-